

## COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Département  
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement  
de Thionville

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou  
représentés : 13

Le 14 avril 2025, à 19h00, les membres du conseil municipal de la Commune de RETTEL, convoqués le 9 avril 2025, se sont réunis à la Mairie de RETTEL, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, Maire**

**Présents :**

**MM. SCHWENCK, LOGNON, HANDRICK, WUTTKE, GIGLIOTTI, KEILMANN,  
VERCELLINO, CURCIC,  
Mmes BOCK, ORTH,**

**Absent(es) excusé(es) :**

**M. GUININ qui a donné procuration à M. HANDRICK  
Mme LONG qui a donné procuration à Mme BOCK  
Mme BRUDERMANN qui a donné procuration à M. LOGNON  
Mme MERSCH-DICOP**

**Absent(es) :**

**M. ADAMY**

M. RENCK Fabrice, Secrétaire de Mairie, a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, les points, ci-après, à l'ordre du jour, ont été débattus :

- *Compte Financier Unique Budget principal 2024*
- *Compte Financier Unique Service Eau 2024*
- *Compte Financier Unique Service Assainissement 2024*
- *Budget primitif principal 2025 et décision de fongibilité des crédits*
- *Budget primitif 2025 Service Eau*
- *Budget primitif 2025 Service Assainissement*
- *Taux des taxes pour 2025*
- *Convention avec le SIASAR – Période 2025-2030*
- *Avenant N°1 au marché de travaux pour la création d'un terrain de football synthétique – LOT N°1*
- *Projet d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes par NESLER ET FILS sur la commune de HUNTING - Avis relatif au dossier de consultation publique*
- *Divers*

## COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

### 679. Compte Financier Unique Budget principal 2024 (sous la présidence de M. Denis LOGNON)

Le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 14 avril 2023 et du 10 avril 2024 portant sur les discordances entre les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion des exercices 2022 et 2023. Il informe le conseil municipal qu'à la demande du comptable, pour régulariser les discordances ordonnateur/comptable dans les CA et CDG 2022 et 2023, les chiffres à prendre dans la présente délibération sont les chiffres du comptable et non ceux de l'ordonnateur.

Ainsi le résultat reporté de 2024 sera

-en investissement : -97 428.30 au lieu de -87 679.80

-en fonctionnement : +4 994.87 au lieu de 0.00

Ayant pris en compte ce qui précède, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique de 2024, dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	<b>3 023 524.28 €</b>	Recettes de fonctionnement	<b>1 702 964.00€</b>
Dépenses d'investissement	<b>2 263 272.84 €</b>	Dépenses de fonctionnement	<b>1 584 454.21 €</b>
Solde d'exécution N	<b>760 251.44 €</b>	Solde d'exécution N	<b>118 509.79 €</b>
Reports N-1 (001)	<b>- 97 428.30 €</b>	Reports N-1 (002)	<b>4 994.87 €</b>
Résultat d'investissement	<b>662 823.14 €</b>	Résultat de fonctionnement	<b>123 504.66 €</b>
Pour information : Restes à Réaliser Dépenses d'investissement	<b>1 177 843.75 €</b>		
Pour information : Restes à Réaliser Recettes d'investissement	<b>387 117.00 €</b>		

Délibérant sur cet excédent de fonctionnement de 123 504.66 €, considérant les restes à réaliser, le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 127 907.61, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 123 504.66 € à la section d'investissement (compte 1068).

**Vote pour : 11**

**Abstention : /**

**Vote contre : 1 (M. GILGLIOTTI)**

*M. GILGLIOTTI explique qu'il vote contre la validation du CFU pour protester contre le déplacement de crédits ayant eu lieu en cours d'année concernant notamment des crédits supprimés et destinés initialement à l'école et aux réfections de voirie*

**COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025****680. Compte Financier Unique Service Eau 2024 (sous la présidence de M. Denis LOGNON)**

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2024 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	<b>6 265.49 €</b>	Recettes d'exploitation	<b>35 347.27 €</b>
Dépenses d'investissement	<b>2 386.00 €</b>	Dépenses d'exploitation	<b>6 745.49 €</b>
Solde d'exécution N	<b>3 879.49 €</b>	Solde d'exécution N	<b>28 601.78 €</b>
Reports N-1	<b>13 015.49 €</b>	Reports N-1	<b>77 313.85 €</b>
Résultat d'investissement	<b>16 894.98 €</b>	Résultat d'exploitation	<b>105 915.63 €</b>

Délibérant sur cet excédent d'exploitation de 105 915.63 €, le conseil municipal décide de reporter la somme de 105 915.63 € en section de fonctionnement Exercice 2025 (ligne R002).

**Vote pour : 12**

**Abstention : /**

**Vote contre: /**

**681. Compte Financier Unique Service Assainissement 2024 (sous la présidence de M. Denis LOGNON)**

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2024 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	<b>20 126.47 €</b>	Recettes d'exploitation	<b>74 786.81 €</b>
Dépenses d'investissement	<b>13 082.93 €</b>	Dépenses d'exploitation	<b>115 970.77 €</b>
Solde d'exécution N	<b>7 133.54 €</b>	Solde d'exécution N	<b>-41 183.96 €</b>
Reports N-1	<b>9 485.10 €</b>	Reports N-1	<b>8 863.59 €</b>
Résultat d'investissement	<b>16 618.64 €</b>	Résultat d'exploitation	<b>-32 320.37 €</b>
Pour information : Restes à Réaliser Dépenses d'investissement			
Pour information : Restes à Réaliser Recettes d'investissement			

Délibérant sur ce déficit d'exploitation de 32 320.37 €, le conseil municipal décide de reporter la somme de 32 320.37 € en section de fonctionnement Exercice 2025 (ligne D002).

**Vote pour : 12**

**Abstention: /**

**Vote contre: /**

## COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

### 682. Budget primitif principal 2025 et décision de fongibilité des crédits pour l'exercice 2025.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance du conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, ayant entendu la présentation du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire, pour l'exercice 2025, dans le cadre du budget principal, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- APPROUVE le budget primitif 2025, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
  - 3 010 447.84 € en section d'investissement et à
  - 936 446.45 € en section d'exploitation

**Vote pour : 12**

**Abstention : /**

**Vote contre : 1 (M. GILGLIOTTI)**

*M. GILGLIOTTI vote contre pour protester contre la baisse des crédits pour la voirie et divers postes qui souffrent selon lui des crédits affectés aux opérations d'investissement (terrain de football ou ludothèque). Il note également que nombre des subventions obtenues pour la commune de Rettel proviennent à l'origine de d'impôts « pris dans la poche des contribuables*

### 683. Budget primitif 2025 Service Eau

Le Conseil Municipal, ayant entendu la présentation du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif 2025 du service eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à
  - 121 160.47 € en section d'investissement et à
  - 137 369.63 € en section d'exploitation.

**Vote pour : 13**

**Abstention : /**

**Vote contre : /**

## COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

### 684. Budget primitif 2025 Service Assainissement

Le Conseil Municipal, ayant entendu la présentation du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif 2025 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à  
40 226.64 € en section d'investissement et à  
179 728.06 € en section d'exploitation.

**Vote pour : 12**

**Abstention : /**

**Vote contre : 1 (M. GILGLIOTTI)**

*M. GILGLIOTTI est contre le vote de ce budget dans le sens où ce budget valide l'augmentation de la surtaxe communale assainissement voté courant 2024*

### 685. Taux des taxes pour 2025.

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire propose de maintenir les taux des taxes en vigueur.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'approuver les taux des taxes pour 2025, selon le tableau ci-dessous :

	<b>Taux 2024</b>	<b>Produits 2024</b>	<b>Bases prévisionnelles 2025</b>	<b>Taux 2025</b>	<b>Produits 2025 votés</b>
<b>TFB</b>	27.53 %	313 842	1 200 000	27.53 %	330 360
<b>TFNB</b>	50.27 %	11 612	23 100	50.27 %	11 813
<b>TH</b>	6.85 %	3 857	56 300	6.85 %	4 617
<b>Total</b>		<b>329 311</b>			<b>346 790</b>

- **CHARGE** Monsieur le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Vote pour : 13**

**Abstention : /**

**Vote contre : /**

**686. Convention avec le SIASAR – Période 2025-2030.**

Le Maire présente le projet de renouvellement de convention avec la SIASAR pour le transport et le traitement des eaux usées et pluviales du lotissement communal "Les coquelicots", de la route de Thionville et de la rue Bellevue à RETTEL.

Cette convention fixe les dispositions techniques et financières d'une desserte assainissement par le système d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'assainissement Sierck-Apach-Rustroff pour le lotissement "Les coquelicots", la route de Thionville et la rue Bellevue à RETTEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante précitée et à signer tous documents s'y rapportant, y compris les éventuels avenants n'ayant pas d'incidence financière.

**Vote pour : 13**

**Abstention : /**

**Vote contre : /**

**687. Avenant N°1 au marché de travaux pour la création d'un terrain de football synthétique – LOT N°1**

Dans le cadre du projet de création d'un terrain de football synthétique à RETTEL, le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 27 juin 2024, il a été autorisé à signer le marché de travaux suivant :

LOT 1 Terrassement et VRD :

EUROVIA Alsace Lorraine agence de Florange - SAS pour un montant total de 492 743,82 €HT

- Offre de base pour un montant de 444 395.59€HT
- Tranche optionnelle 1 – Réfection du parking pour un montant de 38 201.43 €HT
- Tranche optionnelle 2 – Création du cheminement piéton de l'accès aux terrains de tennis pour un montant de 10 146.81 €HT

Dans le cadre de l'exécution du marché, certaines prestations complémentaires se sont avérées indispensables à la bonne réalisation de l'ouvrage et certaines lignes du bordereau des prix unitaires ont fait l'objet d'ajustement en fonction des quantités réellement mise en œuvre, générant des plus et moins-values dont le bilan global conduit à une augmentation du marché.

Le Maire sollicite le conseil municipal pour la ratification de l'avenant N°1 au marché de travaux évoqué ci-dessus :

Marché initial :

LOT 1 Terrassement et VRD attribué à EUROVIA Alsace Lorraine agence de Florange – SAS  
pour un montant total de 492 743,82 €HT

**COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025**

Avenant N°1

Montant en plus-value HT : 10 051.41 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 502 795.23 € H.T.
- Montant TTC : 60 354.28 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant aux marchés de travaux tels que détaillé ci-dessus, sous réserve de validation du projet de Décompte Général Définitif (DGD)

**Vote pour : 12**

**Abstentions : 1 M. GIGLIOTTI**

**Vote contre : /**

*M. GIGLIOTTI regrette qu'il y ait des dépenses supplémentaires à ce projet, auquel il s'est opposé depuis le début.*

**688. Projet d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes par NESLER ET FILS sur la commune de HUNTING - Avis relatif au dossier de consultation publique**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes par NESLER ET FILS, sur la commune de HUNTING, tel que présenté dans le dossier de consultation publique.

**Vote pour : 12**

**Abstentions : 1 M. GIGLIOTTI**

**Vote contre : /**

*M. GIGLIOTTI s'abstient en ayant une pensée pour le voisinage.*

**Pour copie conforme  
A Rettel, le 15/04/2025  
Le Maire.**